

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 3 juillet 2025

Date de convocation : 24 juin 2025
Date d'affichage : 24 juin 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 22
Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-cinq et le trois juillet,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Beaumont de Pertuis, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRONOVITCH, Président,

**Objet de la délibération n°2025-079
Schéma départemental des services au public en Vaucluse - Charte d'engagement 2024-2029**

Rapporteur : Rose-Marie DUMONTIER

Présents :

Robert TCHOBDRONOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOIRAND, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Alain GUEYDON, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LEBOUC, Jean-Luc BOREL, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER.

Procurations :

Karine MOURET donne procuration à Jean-Marc BRABANT,
Emma LEON donne procuration à Jacques DECUIGNIERES,
Joëlle RICHAUD donne procuration à Franck LAROCHE,
Jean-Louis ROBERT donne procuration à Richard ROUZET,
Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN,
Emilie BASTIE donne procuration à Valérie GRANGE,
Samantha KHALIZOFF donne procuration à Alain GUEYDON,
Nicolas SALERNO donne procuration à Séverine MAUGAN-CURNIER,
Pierre AUBOIS donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER,
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRONOVITCH,
Josianne MAURIN donne procuration à Catherine SERRA

Absents et excusés :

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Eve MAUREL, Anne-Marie DAUPHIN, François BONNET, Céline ALARCON, Romain BRETTÉ, Serge ROBIN

Madame Josiane PANATTONI est nommée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2019-029 du 19 mars 2019 relative à la charte partenariale du Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services publics 2018 – 2023,

Considérant ce qui suit :

Depuis 2018, l'Etat et le Département de Vaucluse se sont engagés au sein d'un large partenariat à améliorer l'accès des Vauclusiens aux services jugés essentiels par les habitants sur leur territoire dans le cadre du premier Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services publics 2018 – 2023.

Dans sa délibération du 19 mars 2019, le conseil communautaire a approuvé la charte partenariale de mise en œuvre du Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services publics 2018 – 2023.

Après un bilan du premier Schéma 2018-2023, un nouveau Schéma 2024-2029 a été défini, recentré sur trois orientations stratégiques :

1. Inclusion et médiation numériques

- Enjeux : Dématérialisation croissante des services, fracture numérique, éloignement des publics fragiles.
- Objectifs :
 - Décliner la feuille de route France Numérique Ensemble au niveau départemental.
 - Renforcer l'accompagnement et l'autonomie des usagers dans l'accès aux droits numériques.
 - Structurer une filière locale de reconditionnement et distribution de matériel numérique.

2. Accès aux soins de proximité & lutte contre le renoncement aux soins

- Enjeux : Tensions sur l'offre de soins, inégalités territoriales, publics vulnérables sans suivi médical.
- Objectifs :
 - Structurer et animer les parcours de santé territoriaux.
 - Renforcer l'attractivité pour les professionnels de santé.
 - Déployer un réseau de détection et d'orientation pour les personnes renonçant aux soins.

3. Mobilité solidaire et inclusive

- Enjeux : Mobilité insuffisante, frein à l'accès à l'emploi, aux soins et aux services.
- Objectifs :
 - Élaborer un *Plan d'Actions Mobilités Solidaires (PAMS)* avec la Région.
 - Développer des démarches territoriales pilotes autour de la mobilité inclusive.
 - Mettre en cohérence les initiatives avec les nouvelles compétences mobilité des intercommunalités (Loi d'Orientation des Mobilités - 2021).

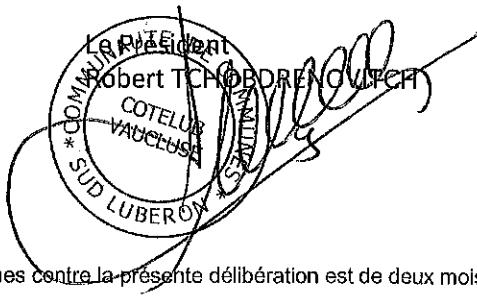
Le conseil communautaire où cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la charte d'engagement des partenaires – Schéma départemental des services au public en Vaucluse 2024-2029 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer ladite charte et à réaliser toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance
Josiane PANATTONI



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois